



COMMISSION EUROPÉENNE

# Action de la Communauté européenne en faveur de l'aide aux populations déracinées d'Asie et d'Amérique latine





Les frontières apparaissant sur les cartes de cet ouvrage n'impliquent, de la part de la Commission européenne, aucune appréciation sur la situation juridique d'un territoire, quel qu'il soit, ni ne marquent son adhésion ou son aval à ces frontières.

Photos © Jesuit Refugee Service 2000

Texte finalisé en mai 2002

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2002

ISBN 92-894-1986-5

© Communautés européennes, 2002

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

*Printed in Italy*

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

**Action  
de la Communauté européenne  
en faveur de l'aide  
aux populations déracinées  
d'Asie et d'Amérique latine**



Commission européenne



## Message de M. Chris Patten,

commissaire européen chargé des relations extérieures

4

Le 21 juin 2001, la communauté internationale a célébré le 50<sup>e</sup> anniversaire de la convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés. Malheureusement, cette célébration était teintée d'amertume.

En effet, on dénombre aujourd'hui plus de 21 millions de personnes déracinées dans le monde, et leur proportion ne fait qu'augmenter. Chaque jour, de l'Afghanistan à la Colombie, des Balkans à la région des Grands Lacs, la guerre, la famine et la pauvreté poussent des milliers de familles à l'exil.

Pourtant, la communauté internationale semble marquée par une certaine «lassitude» des donateurs, qui oblige le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à mener une lutte permanente afin de trouver des fonds pour lui permettre de faire face à ces tragédies humaines.

Le soutien que la Communauté européenne fournit aux personnes réfugiées et déplacées est important et le restera, tant par son Office d'aide humanitaire (ECHO) que par sa ligne budgétaire spécialement consacrée à l'aide aux populations déracinées. Elle aide les victimes de catastrophes naturelles et humaines à réintégrer leur foyer, à recommencer une vie nouvelle et à vivre dans la paix et la sécurité.

Aujourd'hui, la Communauté européenne est présente dans une dizaine de pays d'Asie frappés par la guerre, et elle reprend ses activités en Amérique latine après l'interruption qui a suivi le processus de pacification de la fin des années 90.

Depuis 1997, elle a consacré plus de 200 millions d'euros au financement de projets d'aide aux personnes déracinées en Asie et en Amérique latine, pour les aider à mener une vie décente dans les camps de réfugiés, à rentrer dans leur pays d'origine ou à se réinstaller dans un

pays tiers et à retrouver leur autosuffisance. Elle a également aidé les communautés d'accueil, dont la situation est, elle aussi, souvent précaire, à accepter et à intégrer les familles déracinées.

Surtout, la Communauté européenne a assuré la présence de la communauté internationale dans la transition délicate entre l'aide humanitaire et celle en faveur du développement à long terme, grâce à la reconstruction de maisons et d'écoles, la réouverture de l'accès à l'eau potable et à l'irrigation, l'amélioration des services de soins de santé et de l'offre d'éducation, l'octroi de facilités de crédit et la relance de l'activité économique.

En Afghanistan, par exemple, avant le 11 septembre 2001, le budget de l'aide aux populations déracinées bénéficiait à plus de 200 dispensaires, à 3 hôpitaux provinciaux et à plus de 450 écoles. Cette présence de longue date permet à présent à la Communauté européenne de s'appuyer sur l'expérience des dix années écoulées pour préparer, programmer et concrétiser ses interventions en faveur de la reconstruction du pays et de la relance de ses activités.

Je tiens à rendre hommage au personnel des organisations internationales et des ONG internationales et locales qui ont travaillé avec nous, dans des circonstances souvent difficiles, pour acheminer notre aide aux personnes qui en ont besoin. La Communauté européenne poursuivra son assistance aux populations déracinées et s'efforcera, en coordination avec les États membres de l'Union et la communauté internationale, et avec leur soutien, d'y adjoindre une valeur ajoutée en ouvrant des perspectives d'avenir aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Chris Patten  
Bruxelles, mai 2002



## Introduction, par M<sup>me</sup> Maria Carrilho,

membre du Parlement européen

Les déplacements massifs de populations qui tentent d'échapper à des situations extrêmement dangereuses pour essayer de survivre figurent parmi les crises les plus alarmantes auxquelles l'humanité doit aujourd'hui faire face.

Leurs causes sont nombreuses, mais les situations les plus inacceptables sont celles provoquées par l'homme, qui vont de l'intolérance à la guerre, en passant par les inégalités profondes. À son tour, ce phénomène entraîne des situations conflictuelles entre des populations d'origines et de cultures différentes. En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, le nombre de réfugiés et de personnes déracinées atteint un niveau inégalé depuis la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Nous ne pouvons rester indifférents face à cette situation. Nous avons le devoir d'agir plus efficacement.

Cette action ne doit pas se limiter à aider les populations à survivre aux crises, car après la survie il y a la vie. Nous devons aider ces populations et leurs groupes sociaux à reprendre confiance dans leurs capacités, nous devons créer des moyens qui leur permettent de dépasser la phase de la simple subsistance, par le biais de l'éducation, l'information, la communication et l'organisation. Très souvent, en effet, les États et les sociétés concernés ne possèdent pas les structures administratives qui pourraient leur permettre de bénéficier de l'aide internationale au développement, généralement soumise à des conditions formelles, techniques et administratives. Il se crée ainsi une zone d'ombre entre les situations de crise, la phase de subsistance et celle du développement.

La réponse des principaux acteurs de la communauté internationale est largement insuffisante. Ces dernières années, la réduction globale du niveau de l'aide ainsi que les dysfonctionnements dans sa distribution et sa mise en œuvre ont suscité beaucoup de critiques. La responsabilité de l'aide devrait être efficace et mutuelle entre les donateurs et les bénéficiaires.

Néanmoins, par rapport aux autres donateurs, l'Union européenne (c'est-à-dire la Commission et les États membres) se démarque non seulement du fait qu'elle fi-

nance des agences d'aide des Nations unies et des ONG européennes et régionales, mais aussi par ses initiatives novatrices, comme la coopération décentralisée, qui vise à renforcer le rôle des partenaires locaux. Elle dispose également d'instruments budgétaires adaptés aux diverses phases des urgences humanitaires, comme l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO). La prise de conscience de l'existence de problèmes spécifiques dans la période transitoire entre la fin d'une crise et le début du processus de développement a débouché, en 1997, sur la création d'un instrument spécifique, dont la deuxième phase est actuellement en cours jusqu'en 2004. Cet instrument, l'aide aux populations déracinées, se compose de programmes de réinstallation et de réintégration des populations (en ce compris des soldats démobilisés), de protection des femmes et de soutien d'actions destinées à renforcer les collectivités et la dignité des individus. Il accorde la priorité à la consolidation de la paix par l'implication de différents groupes dans des activités sociales constructives afin de briser le cercle vicieux de la violence et de la guerre.

Je voudrais souligner la contribution importante des ONG et la coopération institutionnelle qui a mené à ce règlement, qui a été approuvé lors de la session plénière du Parlement du 5 juillet 2001. Alors que, la même année, tous les donateurs ont largement réduit leurs contributions, ce règlement a amené l'Union européenne à augmenter les moyens réservés à cette ligne budgétaire. Ces fonds restent insuffisants, mais indiquent néanmoins une orientation stratégique dont on mesure encore plus la pertinence depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001.

Une telle orientation confère de la légitimité au rôle de l'Union européenne dans le monde, à ses relations extérieures et à sa politique étrangère, car c'est la seule qui puisse rendre l'Europe gagnante sans, en retour, créer des perdants.

Maria Carrilho  
Bruxelles, mai 2002





# SOMMAIRE

<b>Le contexte</b>	8
<b>Asie</b>	15
<b>Afghanistan</b>	16
<b>Indonésie</b>	18
<b>Sri Lanka</b>	20
<b>Myanmar</b>	22
<b>Philippines</b>	24
<b>Bhoutan</b>	26
<b>Amérique latine</b>	28
<b>Colombie</b>	30
<b>Autres pays d'Amérique latine</b>	32





**Les derniers chiffres des Nations unies (janvier 2001) évaluent le nombre total de personnes déracinées dans le monde à 21,1 millions.**

# Le contexte

Les derniers chiffres des Nations unies (janvier 2001) évaluent le nombre total de personnes déracinées dans le monde à 21,1 millions.

## Évolution du nombre de personnes déracinées dans le monde, 1990-2001 (en millions)

1990	14,9	1996	26,1
1991	17,2	1997	22,7
1992	17,0	1998	22,4
1993	19,0	1999	21,5
1994	23,0	2000	22,3
1995	27,4	2001	21,1

Cette proportion comprend 12,1 millions de réfugiés, 0,9 million de demandeurs d'asile, 0,8 million de rapatriés et 8,9 millions de déplacés internes. Au cours des dix années écoulées, le nombre de personnes déracinées a presque doublé, pour atteindre son niveau record en 1995 (27,4 millions) avant de se stabiliser aux alentours de 22 millions depuis lors.

## DÉFINITIONS

9

### PERSONNES DÉRACINÉES

La notion de «personnes déracinées» englobe les *réfugiés*, les *déplacés internes* et les *rapatriés* [règlement (CE) n° 2130/2001 du Parlement européen et du Conseil]. Ce même règlement inclut les *anciens combattants démobilisés*, c'est-à-dire les membres des forces armées (régulières ou d'opposition) qui ont accepté de déposer leurs armes et de réintégrer la vie civile.

### RÉFUGIÉS

«Personnes qui, craignant avec raison d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques, se trouvent hors du pays dont elles ont la nationalité et qui ne peuvent ou, du fait de cette crainte, ne veulent se réclamer de la protection de ce pays.» (convention des Nations unies relative au statut des réfugiés, signée à Genève le 28 juillet 1951)

### DEMANDEURS D'ASILE

Personnes qui ont quitté leur pays d'origine et qui ont demandé d'être reconnues comme réfugiés dans d'autres pays, et dont les demandes attendent toujours une décision du gouvernement concerné ou du HCR des Nations unies. Les demandeurs d'asile sont les plus nombreux en Europe et en Amérique du Nord.

### PERSONNES DÉPLACÉES

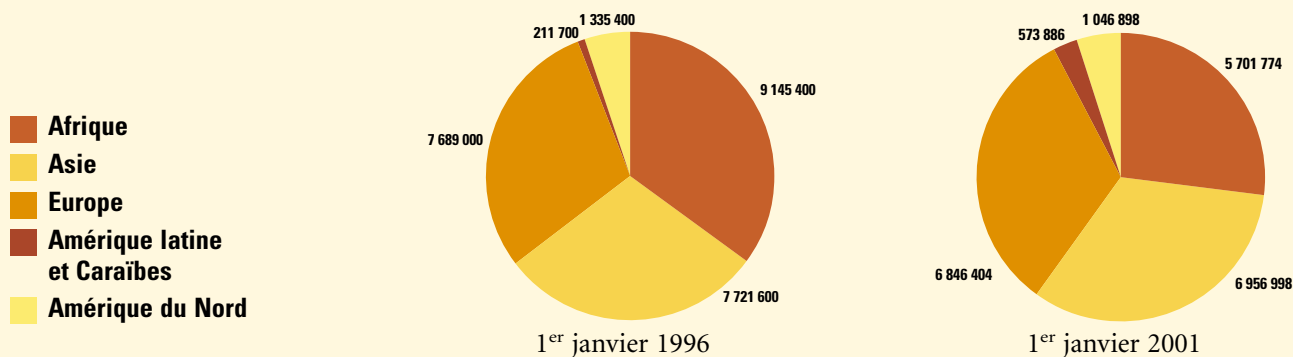
Personnes qui ont été forcées de chercher refuge à l'extérieur de leur pays d'origine du fait de situations de conflit, mais qui ne bénéficient pas du statut de réfugiés.

Cette catégorie comprend également les *déplacés internes*, qui, comme les réfugiés, ont été contraints de fuir leur foyer pour préserver leur vie et/ou leur liberté mais qui, à la différence des réfugiés, n'ont pas pu ou n'ont pas voulu franchir une frontière internationale.

### RAPATRIÉS

Réfugiés ou personnes déplacées qui sont retournés dans leur pays ou leur région d'origine.

## Répartition des personnes déracinées dans le monde, 1996-2001



Dans l'ensemble, un tiers des personnes déracinées se trouvent en Asie et en Amérique latine. Ce pourcentage reste relativement stable depuis plusieurs années, malgré des différences importantes à l'intérieur de chacune de ces régions. Aujourd'hui, on dénombre 6,9 millions de personnes déracinées en Asie et près de 600 000 en Amérique latine.

## L'instrument

Sur la base de l'article 177 du traité sur l'Union européenne, la politique communautaire dans le domaine du développement contribue, entre autres, à la prospérité, à la sécurité et à la stabilité. Dans le cadre de cette stratégie, l'aide aux populations déracinées joue un rôle central dans l'assistance fournie aux pays en proie à des conflits pour qu'ils accèdent à la stabilité et, en fin de compte, à la paix.

La Communauté européenne (CE) apporte son soutien aux populations déracinées d'Asie et d'Amérique latine depuis 1984. En 1997, le Conseil a adopté un règlement <sup>(1)</sup> qui régit le décaissement des fonds communautaires.

Les opérations financées par la Communauté sont destinées à aider les personnes déracinées et les anciens combattants démobilisés à retourner et à se réinstaller dans leur pays d'origine ou dans un autre pays, afin d'y entamer une nouvelle vie. Elles aident également les communautés d'accueil et les zones de retour à favoriser cette intégration. Il s'agit donc d'actions telles que l'acheminement d'aide alimentaire ou l'aide aux personnes déracinées pour retrouver leur autosuffisance par le biais de l'agriculture, du développement d'infrastructures, de la mise en place de mécanismes de crédit et de l'organisation de services élémentaires d'éducation et de soins de santé.

Entre 1997 et 2001, la Communauté européenne a dégagé 200 millions d'euros en faveur de ces opérations. La majeure partie de ces fonds (72,5 %) a financé des opérations en Asie.

Les principaux bénéficiaires de l'aide fournie durant la période 1997-2001 ont été les déracinés afghans (en Afghanistan, au Pakistan ou en Iran), guatémaltèques (au Guatemala et au Mexique) et du Myanmar (au Myanmar, au Bangladesh ou en Thaïlande), en raison de la gravité et de l'ampleur des crises dans ces pays.

Cette période a été marquée par un accroissement du volume moyen des projets soutenus par la Communauté, qui est passé de 0,9 million d'euros en 1997 à 1,5 million d'euros en 2001. Cette évolution souligne la nécessité d'entreprendre des activités de plus en plus complexes et intégrées. La durée moyenne des projets est de deux ans.

L'instrument d'aide aux populations déracinées s'est révélé très souple dans la prise en charge des différentes phases du cycle du déplacement: déplacement initial, déplacement prolongé, retour et réinstallation/réintégration ou intégration définitive dans le pays d'asile. Cette souplesse se reflète également dans la diversité des projets financés.

<sup>(1)</sup> Règlement (CE) n° 443/97 du Conseil du 3 mars 1997, prorogé par le règlement (CE) n° 1880/2000 du Conseil du 17 juillet 2000 et finalement remplacé par le règlement (CE) n° 2130/2001.

**La Communauté européenne apporte son soutien aux populations déracinées d'Asie et d'Amérique latine depuis 1984.**

## LES PHASES DU CYCLE DE DÉPLACEMENT

### LE DÉPLACEMENT INITIAL

Au cours de cette phase initiale, les déplacés internes ou les réfugiés peuvent avoir franchi une frontière, trouvé un abri temporaire chez des proches ou des amis, dans des villages locaux, dans un camp de réfugiés ou un centre d'aide sociale, voire s'être réfugiés dans une forêt.

Dans cette phase, les personnes déracinées se trouvent dans une situation très précaire et très instable. Elles ont besoin d'aide pour couvrir leurs besoins de subsistance, en particulier pour se nourrir et se loger.

### LE DÉPLACEMENT PROLONGÉ

La plupart des situations de déracinement et des crises qui en sont à l'origine sont de longue durée. Elles génèrent des situations de déplacement prolongé, où les personnes déracinées ne trouvent pas forcément des conditions plus stables. Leur avenir peut consister dans leur réinstallation dans un autre pays, leur intégration dans leur région d'asile ou, pour les plus chanceux, le retour dans leur région d'origine. Dans cette phase, les besoins d'assistance sont très semblables à ceux de la phase du déplacement initial. Toutefois, il est de plus en plus important d'aider les personnes déracinées à devenir autosuffisantes et de créer des conditions propices à leur retour.

### LE RETOUR

Le retour des personnes déracinées dans leur région d'origine peut être le résultat d'une modification fondamentale de la nature du conflit, par exemple à la suite de décisions politiques importantes et/ou d'un accord de paix ou de cessez-le-feu entre les protagonistes du conflit.

Dans cette phase, l'assistance soutient les activités de rapatriement (transport, sécurité et protection, fourniture de kits de survie, etc.).

### LA RÉINSTALLATION ET LA RÉINTÉGRATION

La phase de rapatriement ou de réinstallation est souvent difficile. Les personnes déracinées doivent recréer des liens sociaux et recommencer une vie économique. La réintégration est particulièrement ardue pour les personnes qui ont parfois passé plus de dix ans dans des camps de réfugiés.

Dans cette phase, l'assistance se concentre sur la création de conditions économiques et sociales adéquates sur le plan local: relance de la production agricole, remise en état des infrastructures, accès à l'eau potable, organisation d'une éducation de base et de services de santé et d'orientation psychosociale pour les femmes et les enfants victimes de conflits armés.

Les activités de réconciliation et de restauration de la confiance sont des éléments importants dans cette phase (renforcement du système judiciaire, garantie de la protection des droits de l'homme, organisation du processus électoral, etc.).

## L'utilité de l'instrument

En 2000, la Commission européenne a commandé une évaluation indépendante <sup>(2)</sup> de l'instrument d'aide aux populations déracinées en vue de déterminer: a) son utilité dans la résolution du problème du déracinement; b) son adéquation par rapport aux dispositions du règlement; c) l'opportunité de maintenir ou de modifier les orientations stratégiques, les stratégies appliquées sur le terrain et les méthodes de gestion afin d'améliorer l'utilité et l'efficacité de l'instrument.

Cette évaluation a conclu à la «grande utilité» de l'instrument, dans la mesure où il permet à la Communauté européenne de collaborer avec divers acteurs, d'intervenir dans des secteurs multiples, de soutenir des populations différentes et d'agir pendant ou après des conflits.

<sup>(2)</sup> Voir «Évaluation de la ligne budgétaire pour l'aide aux personnes déracinées des pays ALA 1997-1999», septembre 2000, p. 62, disponible à l'adresse: <http://europa.eu.int/comm/europeaid/evaluation/program/alarep.htm>

Cet instrument financier a en effet souvent constitué le seul point d'accès à l'aide au développement pour les pays déchirés par la guerre et qui ne bénéficient pas de la coopération officielle au développement. *Il a permis de jeter les bases de la mise en place ultérieure d'une aide au développement* et de créer le lien entre l'aide d'urgence, l'aide humanitaire et l'aide au développement à long terme.

Les activités entreprises dans le cadre de l'aide aux populations déracinées complètent celles organisées et financées par ECHO et préparent le terrain pour les programmes de développement à long terme. Dans la mesure du possible, elles se concentrent sur les phases de réintégration et de réinstallation du cycle de déplacement, en particulier sur la remise en état des infrastructures (routes, systèmes d'égouttage, installations d'assainissement et d'approvisionnement en eau, ponts, etc.), le développement rural, l'éducation et la formation professionnelle, les activités génératrices de revenus et l'assistance juridique (notamment en matière de propriété foncière).

### La liaison entre l'aide humanitaire et le développement à long terme

#### L'exemple de l'Afghanistan

Avant le 11 septembre 2001, la Communauté européenne était présente en Afghanistan grâce à deux instruments: l'Office d'aide humanitaire (ECHO) et l'instrument d'aide aux populations déracinées. La répartition des responsabilités entre ces instruments était essentiellement d'ordre géographique, ECHO travaillant dans les zones de conflit et les grandes villes, l'autre dans les régions rurales.

Après les événements du 11 septembre et sur la base de sa longue expérience d'aide dans ce pays, la Communauté européenne a mobilisé de nouveaux instruments afin de financer la relance et la reconstruction du pays. Dès le départ, elle a veillé à garantir la cohérence et la complémentarité de son action et à éviter les doubles emplois et les chevauchements.

Entre le 11 septembre et la fin de 2001, elle a dégagé quelque 70 millions d'euros en faveur du renforcement de ses opérations humanitaires (ECHO), de l'engagement de fonds au titre de l'instrument d'aide aux populations déracinées pour soutenir les déplacés afghans en Afghanistan, en Iran et au Pakistan, de l'acheminement d'aide alimentaire aux populations vulnérables et de la mise en place d'un mécanisme de réaction rapide pour soutenir, entre autres, l'installation d'un gouvernement provisoire.

En janvier 2002, une première enveloppe de reconstruction d'un montant de 57,5 millions d'euros a été adoptée pour consolider l'aide communautaire au gouvernement provisoire, soutenir les opérations urgentes de déminage et les activités urgentes de reconstruction et — en combinaison avec une aide non remboursable de 30 millions d'euros au titre du budget de la sécurité alimentaire et une aide non remboursable de 22 millions d'euros au titre de l'aide aux populations déracinées — lancer un vaste programme de relance de l'infrastructure rurale. Une deuxième enveloppe en faveur du mécanisme de réaction rapide a permis de fournir une aide urgente au gouvernement afghan aux niveaux central et provincial.

Une deuxième aide non remboursable en faveur de la reconstruction, d'un montant de 70 millions d'euros, sera disponible pour le second semestre de cette année. Elle sera destinée aux deux ou trois grands secteurs où elle sera susceptible d'être le plus utile. L'aide humanitaire de la CE sera maintenue tout au long de l'année, avec un budget d'environ 35 millions d'euros, dont 10 millions seront réservés à l'aide aux réfugiés afghans en Iran et au Pakistan. La présence à long terme de l'instrument d'aide aux populations déracinées en Afghanistan a permis à la CE de s'appuyer sur l'expérience accumulée au cours de ces dix dernières années. Cet instrument a donc contribué à faciliter la transition entre l'aide d'urgence et l'aide au développement.

L'instrument est parfois utilisé au cours des phases antérieures du cycle de déplacement, par exemple pour financer l'acheminement d'aide alimentaire à des déplacés internes ou la fourniture de services sanitaires de base dans des camps de réfugiés. Cependant, il s'efforce de toujours suivre une perspective de reconstruction à longue échéance, par exemple en soutenant des partenaires et des collectivités qui se sont déjà engagés dans des activités de remise en état et de renforcement des capacités.

## Les stratégies de consolidation de la paix

Une partie importante des activités entreprises dans le cadre de l'aide aux populations déracinées répond à la nécessité d'y intégrer pleinement les *stratégies de consolidation de la paix*. Lorsque la situation politique le permet, l'instrument est utilisé pour établir un dialogue constructif entre le pays d'accueil, la communauté locale et le pays d'origine. Il peut ainsi jouer un rôle majeur en détournant l'attention des populations de la guerre pour l'orienter vers le dialogue et des activités sociales et productives.

## Les populations voisines des camps de réfugiés

La Communauté européenne est particulièrement attentive à la situation des *populations voisines des camps de réfugiés*. Bien que les déplacements de population soient souvent la conséquence plutôt que la cause des conflits, ils peuvent également avoir un effet déstabilisant susceptible de contribuer à l'aggravation des crises, notamment lorsque les camps subsistent pendant de longues périodes (comme au Pakistan, en Iran, au Népal, au Bangladesh ou en Thaïlande). Cela signifie, comme le souligne l'évaluation, qu'il faut soutenir et promouvoir la participation des collectivités locales à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets.

## Les femmes

Les *femmes* représentent la moitié des victimes civiles des conflits et jouent un rôle clé dans la reconstruction des communautés anéanties. Dans les camps de réfugiés, elles sont fréquemment l'objet de discriminations en ce qui concerne l'accès à la nourriture, aux abris, à l'éducation et à la formation. Les structures sociales traditionnelles, dominées par les hommes, s'effondrent souvent dans l'agitation de la fuite et de la réinstallation. Les hommes ne peuvent plus prétendre être la principale source de revenus du ménage, et les femmes doivent assumer ce rôle. Elles sont également les plus vulnérables des réfugiés sur le plan de la sécurité. Elles sont particulièrement exposées aux violations des droits fondamentaux et de leur intégrité physique et psychologique, à la discrimination et à d'autres formes d'injustices. La Communauté européenne continuera de favoriser l'intégration des droits des femmes, de leurs besoins et de leurs capacités dans toutes ses activités.

## La protection des personnes déracinées

La *protection des personnes déracinées* fait partie intégrante de toutes les actions financées par l'instrument. Cela implique un large éventail d'activités, qu'il s'agisse d'assurer le respect des droits individuels fondamentaux, de répondre



aux besoins matériels élémentaires (nourriture, abri et soins de santé), d'atténuer la souffrance des plus vulnérables (les femmes, les enfants et les personnes âgées), d'encourager les réfugiés à prendre part à des activités collectives, de faciliter leur autosuffisance ou de contribuer à leur réinsertion harmonieuse à leur retour dans leur région d'origine.

### Les partenaires

La CE coopère avec les agences de l'Organisation des Nations unies (ONU), en particulier lorsqu'elles présentent un avantage comparatif évident, comme le HCR pour les opérations de défense et de protection.

Parallèlement, les ONG européennes et régionales restent des partenaires importants pour la mise en œuvre des activités. Dans la mesure du possible, la Communauté s'efforce de collaborer avec des partenaires locaux, afin de renforcer progressivement les partenariats locaux et les capacités de développement.

### Comment la Communauté européenne décide-t-elle de l'affectation des fonds?

Cette décision repose sur deux éléments fondamentaux.

Le *premier* est de nature stratégique et prend la forme d'un document rédigé par la Commission européenne qui fixe les priorités géographiques pour quatre années consécutives, les dotations financières indicatives accordées à chaque priorité et les objectifs politiques et sectoriels des activités à financer. Chaque année, la Commission actualise ce document et en débat avec les quinze États membres.

Étant donné que les montants disponibles sont largement insuffisants pour intervenir dans toutes les crises qui provoquent le déracinement de populations en Asie et en Amérique latine, la Communauté européenne met tout en œuvre pour concentrer son assistance sur les situations les plus difficiles et pour réduire progressivement ses activités dans celles où une solution politique est en vue et/ou lorsque d'autres instruments peuvent prendre le relais.

Le *second élément* est d'ordre financier. Chaque année, le Parlement européen et le Conseil adoptent le budget de l'exercice à venir. Ce budget fixe les moyens disponibles pour chacun des instruments communautaires. En 2002, le budget de l'aide aux populations déracinées est de 36,1 millions d'euros pour les interventions en Asie et de 4,3 millions d'euros pour celles en Amérique latine.

La Commission identifie les projets spécifiques sur la base du document stratégique et des montants disponibles chaque année. Elle les soumet ensuite à la discussion et à l'approbation des quinze États membres, puis elle signe les contrats avec les organismes de mise en œuvre et lance enfin ses activités.



# Asie



## Synthèse des dotations financières pour l'Asie, 1997-2004

(en millions d'euros)

Crise	Moyenne annuelle 1997-2001	Dotations financières indicatives 2002-2004		
		2002	2003	2004
<b>Afghanistan</b>	<b>23,5</b>	<b>24,0</b>	<b>24,0</b>	<b>24,0</b>
<i>Afghanistan</i>	19,4	22,0	17,0	14,0
<i>Iran</i>	1,5	1,0	2,0	4,0
<i>Pakistan</i>	2,6	1,0	5,0	6,0
<b>Indonésie</b> (Moluques, partie centrale de Célèbes)	<b>2,6 (*)</b>	<b>2,3</b>	<b>3,5</b>	<b>3,0</b>
<b>Sri Lanka</b>	<b>3,0</b>	<b>2,7</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>
<b>Myanmar</b>	<b>5,8</b>	<b>4,5</b>	<b>8,5</b>	<b>7,5</b>
<i>Myanmar</i>	3,0	2,0	4,5	4,5
<i>Bangladesh</i>	0,6	0,5	1,0	1,0
<i>Thaïlande</i>	2,2	2,0	3,0	2,0
<b>Philippines</b> (Mindanao)	<b>2,8</b>	<b>1,7</b>	<b>2,5</b>	<b>2,0</b>
<b>Bhoutan</b>	<b>1,2</b>	<b>0,9</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>
<i>Népal</i>	1,2	0,9	2,0	2,0
<b>Réserve</b>	—	—	<b>1,0</b>	<b>3,0</b>
<b>TOTAL ASIE</b>		<b>36,1</b>	<b>46,0</b>	<b>46,0</b>

(\*) Moluques uniquement.



## Afghanistan

### Contexte

Jusqu'en septembre 2001, l'aide aux populations déracinées était le seul instrument communautaire à financer des interventions non urgentes en Afghanistan.

Depuis 1997, la Communauté européenne a financé des projets dans ce cadre pour un montant de 112,5 millions d'euros. Certaines activités se sont déployées en Iran et au Pakistan, essentiellement par le biais du HCR des Nations unies.

À l'intérieur de l'Afghanistan, l'instrument a servi à financer un large éventail d'activités (développement rural, déminage, services de santé, programmes d'enseignement primaire), principalement dans l'est, le centre et le sud du pays, mais la Communauté était présente sur l'ensemble de son territoire.

Pour la première fois en vingt-trois ans, la situation politique sur place semble enfin se stabiliser. Cependant, les effets cumulés du sous-développement, de l'incapacité de l'État à assurer les services de base au cours de ces dix dernières années et d'une des pires sécheresses que le pays ait jamais connues nécessitent la poursuite d'efforts permanents pour aider les réfugiés ainsi que les personnes et les familles déplacées à cause de la guerre et de la sécheresse à regagner leur région d'origine.

D'après les estimations, il y aurait actuellement 2,2 millions d'Afghans au Pakistan et 1,5 million en Iran, en plus du million de personnes déplacées à l'intérieur même du pays.

Même si un gouvernement recommence à fonctionner, il faudra du temps avant que l'administration ne soit en mesure de fournir des services de base à la population, sans compter que le pays aura besoin de trois à quatre ans pour se remettre pleinement de la sécheresse. Parallèlement, le retour des réfugiés et des personnes déplacées prendra aussi plusieurs années, car les économies

**Jusqu'en septembre 2001, l'aide aux populations déracinées était le seul instrument communautaire à financer des interventions non urgentes en Afghanistan.**



locales sont à reconstruire, les liens avec le marché (intérieur et extérieur) doivent être renoués, et, avant tout, la sécurité et la paix doivent être étendues à l'ensemble du territoire.

## Les objectifs de l'aide aux populations déracinées en Afghanistan

Pour les années à venir, la Communauté européenne poursuit deux grands objectifs:

- prévenir de nouveaux déplacements de population provoqués par la sécheresse récente, par l'insécurité dans certaines régions, par la campagne de bombardements ou par l'interdiction de la culture du pavot;
- aider les déplacés internes et les réfugiés à réintégrer leur région d'origine ou à s'installer ou se réinstaller dans de nouvelles régions.

Dans un pays où 85 % de la population vit de l'agriculture, cela signifie que les activités entreprises au titre de l'aide aux populations déracinées doivent essentiellement se concentrer sur la reprise des activités agricoles et de l'élevage, sur l'amélioration de la gestion de l'eau à long terme et de l'accès aux ressources en eau ainsi que sur l'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire et aux soins de santé de base.

Dans les régions soumises à l'interdiction de la culture du pavot, l'aide favorisera le passage aux nouvelles cultures légales et le développement d'activités non agricoles.

Cependant, la réinsertion prendra du temps, et tout le monde ne pourra pas revenir dans sa communauté rurale d'origine. C'est la raison pour laquelle la Communauté européenne soutiendra le développement d'autres perspectives d'emplois, en particulier dans les zones urbaines et à proximité (Kaboul, Herat, Mazar-é Charif, Kandahar).

Les opérations de soutien aux réfugiés afghans au Pakistan et en Iran se poursuivront. La priorité ira à la poursuite du soutien aux plus anciens groupes de réfugiés: fourniture de services sanitaires et éducatifs de base, protection, formation professionnelle destinée à multiplier leurs chances de trouver un emploi une fois de retour en Afghanistan.

À mesure que la situation se stabilisera et que la coopération au développement se mettra en place, l'instrument d'aide aux populations déracinées réduira sa présence à l'intérieur du pays pour se consacrer davantage à l'aide aux réfugiés afghans en Iran et au Pakistan.

### Dotations financières en faveur des populations afghanes déracinées, 1997-2004 (en millions d'euros)

Pays	Engagements en cours					Dotations indicatives		
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Afghanistan	20,0	15,2	26,6	11,8	20,4	22,0	17,0	14,0
Pakistan	4,3	2,7	0,6	2,9	3,0	1,0	5,0	6,0
Iran	0,7	—	0,3	2,0	2,0	1,0	2,0	4,0
<b>Total</b>	<b>25,0</b>	<b>17,9</b>	<b>27,5</b>	<b>16,7</b>	<b>25,4</b>	<b>24,0</b>	<b>24,0</b>	<b>24,0</b>

## Indonésie



### Contexte

À la suite de la crise financière qui a frappé l'Indonésie en 1998, la violence religieuse et ethnique et l'aspiration renouvelée au séparatisme ont commencé à réapparaître dans tout le pays, contaminant une région après l'autre et provoquant le déplacement de plus de 530 000 personnes en 1999. À la fin de 2001, le nombre de personnes déplacées avait presque doublé, pour atteindre le record de 1,2 million.

Plus de la moitié de ces déplacés ont été expulsés de leur foyer par les affrontements dans l'archipel des Moluques. Les autres ont fui la lutte pour l'indépendance à Aceh, le conflit ethnique du Kalimantan occidental et les violences interreligieuses dans la région centrale de Célèbes.

Le Timor-Occidental est aussi une région de déplacement, où se trouvent actuellement quelque 80 000 déplacés du Timor-Oriental. À la fin de 2000, la Commission a approuvé un programme de 6 millions d'euros pour les opérations menées par le HCR dans la partie occidentale de l'île: rapatriement de personnes déplacées, développement de sites d'hébergement, création de villages de pêcheurs sur la côte, programmes de formation professionnelle, distribution de matériel destiné à l'autoassistance et à la construction d'abris.

La Communauté européenne surveille étroitement la situation, en particulier à Aceh, au Kalimantan occidental et en Papouasie occidentale, mais elle estime qu'il n'existe pas de besoin d'intervention imminent ou de possibilités d'intervention dans ces régions pour l'instant. Elle concentre ses activités sur les personnes déracinées de l'archipel des Moluques et du centre de Célèbes.

### L'archipel des Moluques

Au début de 1999, des éruptions de violence collective entre chrétiens et musulmans se sont rapidement répandues depuis la capitale, Ambon, vers d'autres régions et vers les îles voisines. En décembre 2001, on dénombrait 300 000 déplacés internes dans la province et 125 000 dans le nord de l'archipel, auxquels il faut ajouter 160 000 personnes dispersées dans d'autres provinces indonésiennes. Des estimations indiquent que le conflit aura déplacé pas moins de 20 à 25 % (environ 500 000 personnes) de la population des Moluques, qui totalise entre 2 et 2,5 millions d'habitants.

Cependant, les violences ont tendance à s'apaiser, et le processus de réconciliation et de réhabilitation progresse. Malgré quelques tirs et bombardements

#### Dotations financières en faveur des populations indonésiennes déracinées, 1997-2004 (en millions d'euros)

Pays	Engagements en cours					Dotations indicatives		
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Timor-Occidental	—	—	—	—	6,0	—	—	—
Moluques et centre de Célèbes	—	—	—	—	2,6	2,3	3,5	3,0
<b>Total</b>	—	—	—	—	<b>8,6</b>	<b>2,3</b>	<b>3,5</b>	<b>3,0</b>

sporadiques, il existe une nette volonté de pacification, comme le confirme l'accord de paix signé en mars dernier à Malino.

La Communauté européenne a l'intention de poursuivre ses opérations de réintégration, de réinstallation et d'autonomisation des déplacés internes dans l'archipel (en particulier dans le nord). Elle concentrera ses activités sur la construction et la reconstruction de logements et de centres de santé ainsi que sur l'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire, à l'eau potable et aux infrastructures sanitaires. Elle estime que la situation dans cette région continuera de se stabiliser et qu'elle pourra réduire progressivement ses interventions d'ici à 2004, à mesure que la coopération au développement prendra le relais.

### La partie centrale de Célèbes

Entre décembre 1998 et novembre 2001, les éruptions de violence collective entre chrétiens et musulmans ont fait un millier de morts et ont provoqué le déplacement interne d'environ 85 000 personnes.

En décembre 2001, le gouvernement indonésien a pris en main les démarches de rétablissement de la paix dans la région en convoquant et en présidant une rencontre de deux jours entre 50 représentants des deux parties au conflit. Cette rencontre a débouché sur la signature d'une déclaration à Malino, qui fixe les conditions de l'arrêt des violences, de l'amélioration de la sécurité et de la remise en service des moyens de transport. La paix et la réconciliation sont à présent bien soutenues.

La Communauté européenne est prête à appuyer le processus de paix en apportant son aide au retour des déplacés dans leur foyer, en aidant les collectivités locales à les accueillir et à les réintégrer et en soutenant les activités de réconciliation.



**À la fin de 2001, le nombre de personnes déplacées avait presque doublé, pour atteindre le record de 1,2 million.**

## Sri Lanka



Le conflit armé entre les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) et le gouvernement de Sri Lanka remonte à 1983. Toutefois, les relations entre la population tamoule et le gouvernement ont commencé à se détériorer dès la décennie qui a suivi l'indépendance (en 1948), lorsque le gouvernement a adopté une série de politiques socio-économiques discriminatoires envers les Tamouls et a réduit leur représentation au sein de l'État.

Une des conséquences majeures de ce conflit réside dans les déplacements massifs et répétés de civils. On estime que jusqu'à 1,7 million de personnes auraient été déplacées une ou plusieurs fois depuis 1983. L'intensification du conflit depuis la fin de 1999 a provoqué le déplacement de plus de 200 000 personnes dans le nord de la péninsule de Jaffna et dans la région de Vanni. En 2001, le nombre de déplacés internes était estimé à 700 000.

Depuis 1997, la Communauté européenne intervient au titre de son instrument d'aide aux populations déracinées à hauteur d'environ 14 millions d'euros, destinés à des mesures de réhabilitation et de sécurisation des zones les plus touchées. Un peu plus de la moitié de cette aide a été acheminée par le biais du HCR, qui entretient un dialogue régulier avec le gouvernement et le LTTE afin d'assurer la sécurité des déplacés internes.

Après la conclusion, le 23 février dernier, d'un accord de cessez-le-feu permanent et en attendant l'ouverture des pourparlers de paix dans le courant de cette année, la Communauté estime que certaines activités de réinstallation, de réimplantation et de réconciliation peuvent être mises en route. Si le processus de paix se poursuit et se renforce, l'aide communautaire devrait servir, dans les premières années, à assurer une transition harmonieuse vers la réhabilitation et la relance. Ensuite, elle sera progressivement démantelée pour laisser la place à d'autres instruments de développement.

Toutefois, malgré cette évolution positive, la situation reste fragile. En effet, l'histoire récente de Sri Lanka a montré qu'il était très difficile de prévoir la manière dont elle évoluera à court et à moyen terme. Les opérations menées sur le terrain doivent pouvoir être redirigées rapidement des activités d'intégration vers l'aide d'urgence. C'est pourquoi la Communauté européenne a l'intention de maintenir un degré de flexibilité dans la programmation de ses interventions sur place.

### Dotations financières en faveur des populations sri-lankaises déracinées, 1997-2004 (en millions d'euros)

Pays	Engagements en cours					Dotations indicatives		
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Total</b>	<b>2,7</b>	<b>6,0</b>	—	<b>1,9</b>	<b>3,3</b>	<b>2,7</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>

**U**ne des conséquences majeures de ce conflit réside dans les déplacements massifs et répétés de civils.



## Myanmar



Les minorités ethniques (Karens, Karennis, Mòns, Rohingyas) vivant dans les zones frontalières du Myanmar sont victimes d'une répression de longue date, en particulier depuis que les militaires ont pris le pouvoir en 1988. Cette répression a entraîné des mouvements massifs de réfugiés, qui ont fui vers les pays voisins, surtout l'Inde, la Thaïlande et le Bangladesh. Dans ces deux derniers pays, une partie des réfugiés sont accueillis dans des camps situés le long de la frontière, où ils bénéficient de l'assistance de la communauté internationale depuis respectivement quinze et huit ans.

En Thaïlande, 140 000 réfugiés (Karens, Karennis et Mòns, principalement) vivent dans dix camps disséminés le long des 2 000 kilomètres de frontière, tandis que 14 000 autres occupent quatre camps du côté du Myanmar de cette frontière. Dans certains cas, cette situation est le résultat de réimplantations et de regroupements récents à quelques kilomètres de la frontière, à la suite d'attaques de l'armée du Myanmar contre ces camps. Au Bangladesh, sur les 250 000 réfugiés arrivés au début des années 90, 21 500 se trouvent encore dans deux camps.

En outre, de nombreuses personnes sont déplacées à l'intérieur du Myanmar. Bien qu'il ne soit pas possible de contrôler le nombre de ces déplacés internes, des sources onusiennes estiment que, en janvier 1999, ils étaient plus d'un demi-million rien que dans les États de Mòn, Karen, Shan et Karenni. En juin 2000, des ONG évaluaient leur nombre à au moins 600 000 dans les zones frontalières.

L'assistance communautaire aux réfugiés du Myanmar en Thaïlande et au Bangladesh a été entièrement axée sur les réfugiés de plusieurs minorités ethniques abrités dans les camps des régions frontalières. Elle a essentiellement pris la forme d'apports de nourriture et de produits de base (aide humanitaire) ainsi que d'une assistance médicale et de formations (aide humanitaire et aide aux personnes déracinées).

Depuis 1997, 32 millions d'euros ont été affectés à des opérations en faveur des réfugiés du Myanmar. La majeure partie de ces fonds (20,4 millions d'euros) a été utilisée au Myanmar pour soutenir le retour de réfugiés rohingyas en provenance du Bangladesh. En finançant des opérations dans cette région, la Communauté européenne a appliqué les principes énoncés ci-après.

**Myanmar** — La Communauté européenne soutient des petits projets de développement intégré à caractère humanitaire destinés à favoriser la réintégration des déplacés internes et des réfugiés de retour du Bangladesh et, si les conditions le permettent, de Thaïlande. Ces projets concernent des méca-

### Dotations financières en faveur des populations du Myanmar déracinées, 1997-2004 (en millions d'euros)

Pays	Engagements en cours					Dotations indicatives		
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Myanmar	2,6	10,8	—	5,0	2,0	2,0	4,5	4,5
Thaïlande	1,0	1,0	2,0	2,2	3,0	2,0	3,0	2,0
Bangladesh	0,5	—	—	1,8	—	0,5	1,0	1,0
<b>Total</b>	<b>4,1</b>	<b>11,8</b>	<b>2,0</b>	<b>9,0</b>	<b>5,0</b>	<b>4,5</b>	<b>8,5</b>	<b>7,5</b>



nismes de microcrédit, la construction d'infrastructures de base pour améliorer l'accès aux régions reculées, l'enseignement primaire et l'alphabétisation des adultes, l'amélioration de la sécurité alimentaire et des pratiques agricoles (fourniture de semences et d'engrais, programmes de multiplication des semences, etc.), les soins de santé (en particulier en matière de contraception, de lutte contre le sida, d'immunisation et de vaccination) et des services collectifs destinés aux groupes extrêmement vulnérables (veuves, orphelins, ménages entretenus par des femmes, handicapés, personnes âgées).

**Bangladesh** — Il reste au Bangladesh, dans deux camps à proximité de Cox's Bazar, environ 21 000 réfugiés issus de l'État de Rakhine, dans le nord du Myanmar. Ils représentent moins de 10 % du contingent de réfugiés du début des années 90. La Communauté européenne est prête, si on le lui demande, à soutenir les opérations de rapatriement. En attendant, elle continue de financer des soins et des activités d'entretien et de protection dans ces deux camps. Cette dernière cohorte de réfugiés est évidemment la plus difficile à prendre en charge et nécessite la discussion et la mise au point de solutions de remplacement avec le gouvernement du Bangladesh et la communauté internationale (par exemple l'intégration et la réinstallation de ces réfugiés dans des pays tiers).

**Thaïlande** — Étant donné que la situation des minorités ethniques au Myanmar est peu susceptible de changer dans un avenir proche, la Communauté européenne continuera de soutenir les activités d'assistance et de protection, les soins aux réfugiés et les opérations de déménagement des camps lorsqu'il le faut. Ses efforts privilégieront les activités de développement intégrées à échelle réduite impliquant les collectivités locales, les partenaires locaux chargés de leur mise en œuvre, les populations voisines ainsi que les réfugiés. Elle soutiendra aussi des opérations destinées à faciliter le rapatriement en toute sécurité des réfugiés qui exprimeront le souhait de rentrer dans leur pays.

**Les minorités ethniques vivant dans les zones frontalières du Myanmar sont victimes d'une répression de longue date.**



## Philippines



Au début de 2000, des confrontations militaires ont éclaté dans l'île méridionale de Mindanao entre le Front moro islamique de libération (MILF), un groupe d'insurrection musulman luttant pour l'autodétermination, et les forces armées des Philippines. Vers le milieu de l'année, ces affrontements avaient provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes. Malgré la mise en place d'un cessez-le-feu entre les belligérants, l'insécurité subsiste dans la région en raison d'actions ponctuelles de la guérilla communiste et, en particulier, des interventions de l'armée pour mettre fin à une prise d'otages perpétrée par un groupe terroriste dans le sud de Mindanao.

Le nombre total de personnes déplacées dans cette île variait, selon les estimations, de 135 000 à 150 000 à la fin de 2001. Ces chiffres tiennent compte des déplacés qui ont fui les combats qui ont commencé en mars 2000 entre l'armée et le MILF, mais aussi des quelque 50 000 déplacés qui sont venus s'y ajouter après les incidents survenus entre janvier et novembre 2001. La plupart d'entre eux sont logés à l'extérieur des vingt-trois centres d'évacuation qui hébergent environ 3 000 familles au centre de l'île.

Ces personnes sont essentiellement des paysans et des villageois. Ils ont cherché refuge dans les principales villes de leur région ou les villages voisins, où ils ont été abrités dans des écoles, des mosquées, des églises ou d'autres bâtiments publics. Une enquête a indiqué que la majorité d'entre eux (76 %) sont déplacés depuis plus de cinq mois et que la plupart (85 %) sont musulmans.

En 2001, la Communauté européenne a engagé 2 millions d'euros dans des opérations concernant les provinces les plus touchées de Mindanao. Ces opérations se concentrent sur la relance de la production agricole et de la pêche, sur la rénovation des systèmes d'alimentation en eau, sur l'amélioration de l'accès aux soins de santé de base et aux médicaments, sur la remise en état des écoles utilisées comme centres d'évacuation et sur la reconstruction de logements. Étant donné la nature ethnolinguistique du conflit, la Communauté a soutenu des initiatives de paix basées sur les collectivités locales.

Son engagement continu a permis d'assurer une transition harmonieuse entre l'aide humanitaire (financée par ECHO) et les activités de développement à moyen terme financées au titre de l'aide aux populations déracinées, qui témoigne de l'évolution de la situation à Mindanao.

### Dotations financières en faveur des populations philippines déracinées, 1997-2004 (en millions d'euros)

Pays	Engagements en cours					Dotations indicatives		
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Mindanao	—	—	—	3,7	2,0	1,7	2,5	2,0
<b>Total</b>	—	—	—	<b>3,7</b>	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>	<b>2,5</b>	<b>2,0</b>

La Communauté continuera de répondre aux besoins sociaux et économiques immédiats des familles qui retournent dans leur foyer et de celles qui ont été déplacées pendant une longue période, de même qu'elle consolidera la transition entre l'aide d'urgence et le développement à longue échéance. L'aide au titre de l'instrument en faveur des populations déracinées sera graduellement clôturée dès qu'un programme de réhabilitation sera prêt.

**Ces personnes  
sont  
essentiellement  
des paysans  
et des villageois.**



## Bhoutan



Jusqu'au milieu des années 80, il y avait peu de conflits visibles entre les deux groupes ethniques vivant au Bhoutan: les Drukpas et les Lhotshampas. Les tensions sont apparues en 1985, lorsque le gouvernement a lancé une politique nationaliste visant à préserver et à protéger l'«identité» du royaume bouddhiste des risques de pénétration et d'extension de l'hindouisme, ressenti comme une menace pour l'intégrité de la nation. À la suite des réformes culturelles sévères du gouvernement, les hindous népalais des plaines méridionales ont commencé à fuir le pays à destination du Népal à la fin de 1991.

Le Népal compte désormais plus de 100 000 réfugiés bhoutanais, soit pas moins de 14,3 % de la population du Bhoutan. Plus de 95 000 d'entre eux vivent dans sept camps créés dans les districts de Jhapa et de Morang (Népal oriental) depuis 1991. Cette forte concentration de réfugiés a eu un impact socio-économique négatif dans ces deux districts: lourdes pressions sur les ressources forestières, hausses des prix, pénuries alimentaires, alcoolisme, conflits sociaux, épidémies et pollution. Parallèlement, le maintien de l'ordre public, de la paix et de la sécurité a été menacé par des accès fréquents de vandalisme à l'intérieur et à l'extérieur des camps.

Dans ses contacts avec les autorités du Népal et du Bhoutan, la Communauté européenne a souligné à plusieurs reprises l'urgence de trouver une solution au problème des réfugiés. Elle a favorisé le dialogue politique et a octroyé un soutien financier aux camps de réfugiés: environ 6,7 millions d'euros depuis 1997, pour couvrir une large gamme d'activités (transports, fournitures, santé, assainissement de l'eau, services communautaires, éducation, soutien aux réfugiés, gestion des ressources et gestion socio-économique). Le HCR est le principal partenaire de la Communauté européenne au Népal.

Cette présence devra probablement être maintenue jusqu'à la conclusion d'un accord bilatéral qui permette le rapatriement volontaire des réfugiés ou une autre solution à long terme. En attendant, les réfugiés devraient être impliqués dans la gestion des camps et dans des projets de développement collectif. Il faut donner la priorité aux activités d'autoassistance et encourager les réfugiés à prendre leur vie quotidienne activement en charge.

Cependant, la Communauté européenne estime que les gouvernements des deux pays doivent œuvrer, avec le soutien de la communauté internationale, à

### Dotations financières aux populations bhoutanaises déracinées, 1997-2004 (en millions d'euros)

Pays	Engagements en cours					Dotations indicatives		
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Népal	2,4	1,8	—	1,5	1,0	0,9	2,0	2,0
Bhoutan	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>2,4</b>	<b>1,8</b>	<b>—</b>	<b>1,5</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>

la résolution de la crise des réfugiés. Elle est prête à soutenir le dialogue politique en fournissant son assistance à des opérations de réinsertion et de réinstallation au Népal et au Bhoutan.



**Le Népal compte désormais plus de 100 000 réfugiés bhoutanais.**



**E**ntre 1997 et 1999, la Communauté européenne a contribué à un montant d'environ 55 millions d'euros pour aider les réfugiés, les déplacés internes et les populations locales en Amérique latine.

# Amérique latine



## Synthèse des dotations financières pour l'Amérique latine, 1997-2004

(en millions d'euros)

Crise	Moyenne annuelle 1997-2001	Dotations financières indicatives 2002-2004		
		2002	2003	2004
Colombie	—	4,3	10,0	11,0
Guatemala	7,6	—	—	—
Nicaragua	4,9	—	—	—
El Salvador	2,2	—	—	—
Mexique	2,4	—	—	—
Autres	1,5	—	—	—
Réserve	—	—	0,5	2,2
<b>Total Amérique latine</b>	<b>18,6</b>	<b>4,3</b>	<b>10,5</b>	<b>13,2</b>

## Colombie



La plupart des agences nationales et internationales rangent désormais la Colombie parmi les pays qui comptent la population déplacée la plus élevée du monde. Selon les ONG locales, près de 2 millions de personnes ont été déplacées en raison des violences depuis 1985, au rythme de 200 000 par an. Le gouvernement et les ONG sont d'accord sur deux points: le nombre total de déplacés internes augmente régulièrement, et le phénomène prend des allures de crise.

Ces déplacements sont la conséquence directe du conflit interne qui domine l'histoire de la Colombie moderne. Déclenchées à l'origine par des confrontations au sujet des terres, les violences actuelles impliquent les forces militaires de l'État, des groupes paramilitaires et des groupes d'insurgés armés. En 1998, le gouvernement a engagé des pourparlers de paix avec la guérilla, mais les forces paramilitaires et des groupes de guérilleros ont adopté une stratégie de harcèlement et de terreur. Les pourparlers avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) ont été clôturés sans résultat en février 2002.

La population déplacée se caractérise par une large proportion d'enfants et de femmes, son faible niveau de revenu, ses origines rurales et un nombre disproportionné d'indigènes et de minorités ethniques afro-colombiennes. Sa situation est marquée par le faible niveau de scolarisation des enfants, le manque d'accès aux soins de santé et une position très précaire sur le marché de l'emploi. Les femmes doivent fréquemment subvenir aux besoins de leur famille.

La Communauté européenne a soutenu la population déracinée au moyen d'un projet de 800 000 euros. En outre, ces dernières années, ECHO a financé de nombreux projets qui lui étaient consacrés (34 millions d'euros mobilisés depuis 1997). Pour 2002, le Parlement européen a décidé d'octroyer un budget de 4,3 millions d'euros pour financer des opérations de soutien aux populations déracinées d'Amérique latine.

Pour la période 2002-2004, la Communauté européenne a l'intention d'affecter tous les fonds disponibles pour l'Amérique latine à l'instrument d'aide aux populations déracinées en Colombie et dans les pays limitrophes.

Elle soutiendra en particulier le retour, la réinstallation et l'intégration des déplacés internes et renforcera les communautés locales au moyen de projets portant sur des aspects économiques, sociaux et culturels. Elle orientera notamment son aide vers les régions où ECHO est déjà actif, afin d'assurer

### Dotations financières aux populations colombiennes déracinées, 1997-2004 (en millions d'euros)

Pays	Engagements en cours					Dotations indicatives		
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Total</b>	—	—	—	—	—	4,3	10,0	11,0



**La plupart  
des agences  
nationales  
et internationales  
rangent  
désormais  
la Colombie  
parmi les pays  
qui comptent  
la population  
déplacée la plus  
élevée du monde.**

une transition harmonieuse et coordonnée vers la réhabilitation et le développement. Si nécessaire, la Communauté européenne financera des projets dans les pays voisins afin de limiter les effets déstabilisateurs potentiels sur l'ensemble de la région.



## Autres pays d'Amérique latine

En El Salvador, depuis la signature de l'accord de paix, en 1992, et sa mise en œuvre positive, les réfugiés ont commencé à rentrer au pays. Au Guatemala, le problème des réfugiés est plus complexe. Les affrontements armés qui ont secoué ce pays avaient poussé un grand nombre de ses habitants à chercher refuge au Mexique, où ils ont eu le choix entre la naturalisation et le rapatriement. Plus de 43 000 d'entre eux ont regagné leur pays depuis 1992, tandis que 23 000 autres ont décidé de rester au Mexique, dont ils peuvent demander la citoyenneté. La Communauté européenne a contribué au processus d'intégration socio-économique en aidant les réfugiés, les rapatriés et les populations locales du Guatemala, du Mexique et du Nicaragua au moyen d'un programme régional pluriannuel (2001-2004) doté de 15,9 millions d'euros. Aucune nouvelle intervention au titre de l'instrument d'aide aux populations déracinées n'est prévue dans cette région dans un avenir proche.

**Dotations financières aux populations déracinées  
des autres pays d'Amérique latine, 1997-1999** (en millions d'euros)

Pays	Engagements		
	1997	1998	1999
Guatemala	9,8	4,7	8,4
Nicaragua	6,1	2,5	6,0
Mexique	1,0	0,8	5,5
El Salvador	2,6	4,0	—
Honduras	—	1,2	—
Région	0,3	2,1	0,9
<b>Total</b>	<b>19,8</b>	<b>15,3</b>	<b>20,8</b>





Commission européenne

**Action de la Communauté européenne en faveur de l'aide aux populations déracinées d'Asie  
et d'Amérique latine**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2002 — 32 p. — 21 x 29,7 cm

ISBN 92-894-1986-5



Venta • Salg • Verkauf • Πωλήσεις • Sales • Vente • Vendita • Verkoop • Venda • Myynti • Försäljning  
<http://eur-op.eu.int/general/en/s-ad.htm>

BELGIQUE/BELGIË

**Jean De Lannoy**

Avenue du Roi 202/Koningslaan 202  
B-1190 Bruxelles/Brussel  
Tél. (32-2) 538 43 08  
Fax (32-2) 538 08 41  
E-mail: jean.de.lannoy@infoboard.be  
URL: <http://www.jean-de-lannoy.be>

**La librairie européenne/  
De Europese Boekhandel**

Rue de la Loi 244/Wetstraat 244  
B-1040 Bruxelles/Brussel  
Tél. (32-2) 295 26 39  
Fax (32-2) 735 08 60  
E-mail: mail@libeurop.be  
URL: <http://www.libeurop.be>

**Moniteur belge/Belgisch Staatsblad**

Rue de Louvain 40-42/Leuvenseweg 40-42  
B-1000 Bruxelles/Brussel  
Tél. (32-2) 552 22 11  
Fax (32-2) 511 01 84  
E-mail: eusales@just.fgov.be

DANMARK

**J. H. Schultz Information A/S**

Herstedvang 12  
DK-2620 Albertslund  
Tlf. (45) 43 63 23 00  
Fax (45) 43 63 19 69  
E-mail: schultz@schultz.dk  
URL: <http://www.schultz.dk>

DEUTSCHLAND

**Bundesanzeiger Verlag GmbH**

Vertriebsabteilung  
Amsterdamer Straße 192  
D-50735 Köln  
Tel. (49-221) 97 66 80  
Fax (49-221) 97 66 82 78  
E-Mail: Vertrieb@bundesanzeiger.de  
URL: <http://www.bundesanzeiger.de>

ΕΛΛΑΔΑ/GREECE

**G. C. Eleftheroudakis SA**

International Bookstore  
Panepistimiou 17  
GR-10564 Athina  
Tel. (30-1) 331 41 80/1/2/3/4/5  
Fax (30-1) 325 84 99  
E-mail: elebooks@netor.gr  
URL: [elebooks@hellasnet.gr](mailto:elebooks@hellasnet.gr)

ESPAÑA

**Boletín Oficial del Estado**

Trafalgar, 27  
E-28071 Madrid  
Tel. (34) 915 38 21 11 (libros)  
913 84 17 15 (suscripción)  
Fax (34) 915 38 21 21 (libros),  
913 84 17 14 (suscripción)  
E-mail: clientes@com.boe.es  
URL: <http://www.boe.es>

**Mundi Prensa Libros, SA**

Castelló, 37  
E-28001 Madrid  
Tel. (34) 914 36 37 00  
Fax (34) 915 75 39 98  
E-mail: libreria@mundiprensa.es  
URL: <http://www.mundiprensa.com>

FRANCE

**Journal officiel**

Service des publications des CE  
26, rue Desaix  
F-75727 Paris Cedex 15  
Tél. (33) 140 58 77 31  
Fax (33) 140 58 77 00  
E-mail: europublications@journal-officiel.gouv.fr  
URL: <http://www.journal-officiel.gouv.fr>

IRELAND

**Alan Hanna's Bookshop**

270 Lower Rathmines Road  
Dublin 6  
Tel. (353-1) 496 73 98  
Fax (353-1) 496 02 28  
E-mail: hannas@iol.ie

ITALIA

**Licosa Spa**

Via Duca di Calabria, 1/1  
Casella postale 552  
I-50125 Firenze  
Tel. (39) 055 64 83 1  
Fax (39) 055 64 12 57  
E-mail: licosa@licosa.com  
URL: <http://www.licosa.com>

LUXEMBOURG

**Messengeries du livre SARL**

5, rue Raiffeisen  
L-2411 Luxembourg  
Tél. (352) 40 10 20  
Fax (352) 49 06 61  
E-mail: mail@mdl.lu  
URL: <http://www.mdl.lu>

NEDERLAND

**SDU Servicecentrum Uitgevers**

Christoffel Plantijnstraat 2  
Postbus 20014  
2500 EA Den Haag  
Tel. (31-70) 378 98 80  
Fax (31-70) 378 97 83  
E-mail: sdu@sdu.nl  
URL: <http://www.sdu.nl>

PORTUGAL

**Distribuidora de Livros Bertrand Ld.ª**

Grupo Bertrand, SA  
Rua das Terras dos Vales, 4-A  
Apartado 60037  
P-2700 Amadora  
Tel. (351) 214 95 87 87  
Fax (351) 214 96 02 55  
E-mail: dlb@ip.pt

**Imprensa Nacional-Casa da Moeda, SA**

Sector de Publicações Oficiais  
Rua da Escola Politécnica, 135  
P-1250-100 Lisboa Codex  
Tel. (351) 213 94 57 00  
Fax (351) 213 94 57 50  
E-mail: spoc@incm.pt  
URL: <http://www.incm.pt>

SUOMI/FINLAND

**Akateeminen Kirjakauppa/  
Akademiska Bokhandeln**

Keskuskatu 1/Centralgatan 1  
PL/PB 128  
FIN-00101 Helsinki/Helsingfors  
P./fn (358-9) 121 44 18  
F./fax (358-9) 121 44 35  
Sähköposti: sps@akateeminen.com  
URL: <http://www.akateeminen.com>

SVERIGE

**BTJ AB**

Traktorvägen 11-13  
S-221 82 Lund  
Tlf. (46-46) 18 00 00  
Fax (46-46) 30 79 47  
E-post: btjeu-pub@btj.se  
URL: <http://www.btj.se>

UNITED KINGDOM

**The Stationery Office Ltd**

Customer Services  
PO Box 29  
Norwich NR3 1GN  
Tel. (44) 870 60 05-522  
Fax (44) 870 60 05-533  
E-mail: book.orders@theso.co.uk  
URL: <http://www.itsofficial.net>

ÍSLAND

**Bokabud Larusar Blöndal**

Skólavörðustíg, 2  
IS-101 Reykjavík  
Tel. (354) 552 55 40  
Fax (354) 552 55 60  
E-mail: bokabud@simnet.is

SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA

**Euro Info Center Schweiz**

c/o OSEC Business Network Switzerland  
Stampfenbachstraße 85  
PF 492  
CH-8035 Zürich  
Tel. (41-1) 365 53 15  
Fax (41-1) 365 54 11  
E-mail: eics@osec.ch  
URL: <http://www.osec.ch/eics>

BĂLGARIJA

**Euopress Euromedia Ltd**

59, blvd Vitosha  
BG-1000 Sofia  
Tel. (359-2) 980 37 66  
Fax (359-2) 980 42 30  
E-mail: Milena@mbox.cit.bg  
URL: <http://www.euopress.com>

CYPRUS

**Cyprus Chamber of Commerce and Industry**

PO Box 21455  
CY-1509 Nicosia  
Tel. (357-2) 88 97 52  
Fax (357-2) 66 10 44  
E-mail: demetrap@ccci.org.cy

EESTI

**Eesti Kaubandus-Tööstuskoda**

(Estonian Chamber of Commerce and Industry)  
Toom-Kooli 17  
EE-10130 Tallinn  
Tel. (372) 646 02 44  
Fax (372) 646 02 45  
E-mail: einfo@koda.ee  
URL: <http://www.koda.ee>

HRVATSKA

**Mediatrade Ltd**

Pavla Hatza 1  
HR-10000 Zagreb  
Tel. (385-1) 481 94 11  
Fax (385-1) 481 94 11

MAGYARORSZÁG

**Euro Info Service**

Szt. István krt.12  
III emelet 1/A  
PO Box 1039  
H-1137 Budapest  
Tel. (36-1) 329 21 70  
Fax (36-1) 349 20 53  
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu  
URL: <http://www.euroinfo.hu>

MALTA

**Miller Distributors Ltd**

Malta International Airport  
PO Box 25  
Luqa LQA 05  
Tel. (356) 66 44 88  
Fax (356) 67 67 99  
E-mail: gwirth@usa.net

NORGE

**Swets Blackwell AS**

Hans Nielsen Hauges gt. 39  
Boks 4901 Nydalen  
N-0423 Oslo  
Tel. (47) 23 40 00 00  
Fax (47) 23 40 00 01  
E-mail: info@no.swetsblackwell.com  
URL: <http://www.swetsblackwell.com.no>

POLSKA

**Ars Polona**

Krakowskie Przedmiescie 7  
Skr. pocztowa 1001  
PL-00-950 Warszawa  
Tel. (48-22) 826 12 01  
Fax (48-22) 826 62 40  
E-mail: books119@arspolona.com.pl

ROMÂNIA

**Euromedia**

Str.Dionisie Lupu nr. 65, sector 1  
RO-70184 Bucuresti  
Tel. (40-1) 315 44 03  
Fax (40-1) 312 96 46  
E-mail: euromedia@mailcity.com

SLOVAKIA

**Centrum VTI SR**

Nám. Slobody, 19  
SK-81223 Bratislava  
Tel. (421-7) 54 41 83 64  
Fax (421-7) 54 41 83 64  
E-mail: europ@tbb1.sltk.stuba.sk  
URL: <http://www.sltk.stuba.sk>

SLOVENIJA

**GV Zalozba**

Dunajska cesta 5  
SLO-1000 Ljubljana  
Tel. (386) 613 09 1804  
Fax (386) 613 09 1805  
E-mail: europ@gvestnik.si  
URL: <http://www.gvzalozba.si>

TÜRKIYE

**Dünya Infotel AS**

100, Yil Mahallesi 34440  
TR-80050 Bagcilar-Istanbul  
Tel. (90-212) 629 46 89  
Fax (90-212) 629 46 27  
E-mail: aktuel.info@dunya.com

ARGENTINA

**World Publications SA**

Av. Cordoba 1877  
C1120 AAA Buenos Aires  
Tel. (54-11) 48 15 81 56  
Fax (54-11) 48 15 81 56  
E-mail: wpbooks@infovia.com.ar  
URL: <http://www.wpbooks.com.ar>

AUSTRALIA

**Hunter Publications**

PO Box 404  
Abbotsford, Victoria 3067  
Tel. (61-3) 94 17 53 61  
Fax (61-3) 94 19 71 54  
E-mail: jpdavies@ozemail.com.au

BRESIL

**Livraria Camões**

Rua Bittencourt da Silva, 12 C  
CEP  
20043-900 Rio de Janeiro  
Tel. (55-21) 262 47 76  
Fax (55-21) 262 47 76  
E-mail: livraria.camoes@incm.com.br  
URL: <http://www.incm.com.br>

CANADA

**Les éditions La Liberté Inc.**

3020, chemin Sainte-Foy  
Sainte-Foy, Québec G1X 3V6  
Tel. (1-418) 658 37 63  
Fax (1-800) 567 54 49  
E-mail: liberte@mediom.qc.ca

**Renouf Publishing Co. Ltd**

5369 Chemin Canotek Road, Unit 1  
Ottawa, Ontario K1J 9J3  
Tel. (1-613) 745 26 65  
Fax (1-613) 745 76 60  
E-mail: order.dept@renoufbooks.com  
URL: <http://www.renoufbooks.com>

EGYPT

**The Middle East Observer**

41 Sherif Street  
Cairo  
Tel. (20-2) 392 69 19  
Fax (20-2) 393 97 32  
E-mail: inquiry@meobserver.com  
URL: <http://www.meobserver.com>

MALAYSIA

**EBIC Malaysia**

Suite 45.02, Level 45  
Plaza MBF (Letter Box 45)  
8 Jalan Yap Kwan Seng  
50450 Kuala Lumpur  
Tel. (60-3) 21 62 92 98  
Fax (60-3) 21 62 61 98  
E-mail: ebic@tm.net.my

MÉXICO

**Mundi Prensa México, SA de CV**

Río Pánuco, 141  
Colonia Cuauhtémoc  
MX-06500 México, DF  
Tel. (52-5) 533 56 58  
Fax (52-5) 514 67 99  
E-mail: 101545.2361@compuserve.com

SOUTH AFRICA

**Eurochamber of Commerce in South Africa**

PO Box 781738  
2146 Sandton  
Tel. (27-11) 884 39 52  
Fax (27-11) 883 55 73  
E-mail: info@eurochamber.co.za

SOUTH KOREA

**The European Union Chamber of  
Commerce in Korea**

5th Fl. The Shilla Hotel  
202, Jangchung-dong 2 Ga, Chung-ku  
Seoul 100-392  
Tel. (82-2) 22 53-5631/4  
Fax (82-2) 22 53-5635/6  
E-mail: eucock@eucock.org  
URL: <http://www.eucock.org>

SRI LANKA

**EBIC Sri Lanka**

Trans Asia Hotel  
115 Sir Chittampalam  
A. Gardiner Mawatha  
Colombo 2  
Tel. (94-1) 074 71 50 78  
Fax (94-1) 44 87 79  
E-mail: ebicsl@slnet.lk

T'AI-WAN

**Tycoon Information Inc**

PO Box 81-466  
105 Taipei  
Tel. (886-2) 87 12 88 86  
Fax (886-2) 87 12 47 47  
E-mail: euitupe@ms21.hinet.net

UNITED STATES OF AMERICA

**Bernan Associates**

4611-F Assembly Drive  
Lanham MD 20706-4391  
Tel. (1-800) 274 44 47 (toll free telephone)  
Fax (1-800) 865 34 50 (toll free fax)  
E-mail: query@bernan.com  
URL: <http://www.bernan.com>

ANDERE LÄNDER  
OTHER COUNTRIES  
AUTRES PAYS

Bitte wenden Sie sich an ein Büro Ihrer  
Wahl/Please contact the sales office of  
your choice/Veuillez vous adresser au  
bureau de vente de votre choix

Office for Official Publications of the European  
Communities  
2, rue Mercier  
L-2985 Luxembourg  
Tel. (352) 29 29-42455  
Fax (352) 29 29-42758  
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int  
URL: [publications.eu.int](http://publications.eu.int)



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES  
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 Luxembourg

ISBN 92-894-1986-5



9 789289 419864